



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 109199

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le dispositif de l'aide personnalisée par petits groupes à l'école primaire mis en place dès la rentrée 2008. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif.

Texte de la réponse

Conformément au décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 et à la circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008, le dispositif d'aide personnalisée a été mis en place dès la fin de l'année 2008.

Élèves ayant bénéficié d'une aide personnalisée
(En pourcentage de l'effectif d'élèves.)

	ANNÉE SCOLAIRE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (*)
Maternelle	18,7	19,9	19,77
Élémentaire	29,5	31,5	31,97
Total	25,17	27	27,32

(*) Données indicatives pour l'année scolaire 2010-2011 (remontée en cours).

Durée moyenne de l'aide personnalisée
(En pourcentage d'élèves, durant l'année scolaire 2009-2010.)

	MATERNELLE	CP-CE 1	CE 2- CM 1-CM 2	TOTAL	RAPPEL 2008-2009
Jusqu'à 12 heures	31,41	21,79	21,98	24,57	23,53
De 12 heures à 24 heures	27,24	25,72	25,61	26,09	24,63
De 24 heures à 36 heures	21,08	25,56	24,47	23,83	21,55
De 36 heures à 48 heures	11,88	16,19	16,83	15,25	15,07
Au-delà de 48 heures	8,40	10,74	11,12	10,25	10,59

L'organisation des aides varie fortement d'une école à l'autre car elle est très contrainte par les conditions

locales, notamment les transports scolaires. Il arrive même que la durée et la périodicité varie d'une classe à l'autre dans une même école. La variété des solutions proposées montre qu'il n'y a pas de réponse toute faite, applicable partout, d'autant que les réponses optimales varient en fonction de l'âge des élèves : des séances d'une heure de travail sont possibles pour des élèves de CM 2 alors qu'il est nécessaire que les séances soient moins longues pour les élèves de cours préparatoire. Au plan national, le ministre a confié à l'inspection générale de l'éducation nationale une mission d'évaluation de la mise en oeuvre de cette réforme profonde et essentielle pour lutter contre la difficulté scolaire. Les observations de l'inspection générale relatives à cette question figurent dans la troisième note de synthèse sur la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement primaire publiée en juillet 2009. Les études locales et les observations des inspecteurs généraux convergent sur les points suivants : 1. Les parents et les élèves ont plébiscité le dispositif. Après les quelques difficultés de mise en route principalement concernant les horaires, cette offre nouvelle a satisfait tous les parents concernés ainsi que les élèves. Le nombre de refus des parents (qui doivent donner leur accord) est extrêmement faible. 2. Les enseignants ont apprécié le dispositif. Ils relèvent tous l'effet bénéfique sur la mobilisation des élèves, leur motivation au travail et plus généralement leurs attitudes scolaires. Cette mesure de prévention contribue à l'amélioration constatée dans les résultats des élèves aux évaluations nationales en CE 1.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109199

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5313

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13072